

PROCEDURE D'INSCRIPTION AU DE-AES

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

RNCP36004

MODALITES DE SELECTION 2024/2025 DES CANDIDATS A UNE FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL DE AES MONTPELLIER /NIMES/BEZIERS/PERPIGNAN/PRADES

1. Dépôt du dossier de candidature

Les candidats intéressés peuvent s'inscrire directement en ligne sur notre site CEMEA Occitanie www.cemea-occitanie.org.

Pour cela, ils doivent aller sur le site indiqué ci-dessus, choisir formations puis AES et cliquer sur Inscription.

2. Envoi du dossier

Après avoir rempli de questionnaire en ligne, les candidats doivent renvoyer la fiche de candidature avec les documents demandés avant le **31 octobre 2024**.

À envoyer à l'adresse CEMÉA
501 rue Métairie de Saysset – CS 10033
34078 MONTPELLIER CX 3

3. Droit d'inscription

Frais de dossier et frais de commission de sélection : 100€

Droits d'inscription : 65€

4. Condition d'entrée en formation

L'inscription donne accès aux sélections.

Les candidats sont admis en formation après avoir satisfait aux épreuves de sélection.

Modalités : 1/ admission de droit, sur dossier (*si vous possédez un diplôme dispensant de l'oral, liste ci-dessous*)
2/ admission (épreuve de sélection orale)

Certains candidats peuvent être admis de droit, sans passer par la sélection :

Les candidats titulaires d'un des diplômes ou titres suivants :

- Titre assistant de vie dépendance
- DEAVS DEAMP DEAF DEAS DEAP
- CAPA service aux personnes et vente en milieu rural
- BEP Carrières sanitaires et sociales
- BEP Accompagnement soins et services à la personne
- CAP assistant technique en milieux familial et collectif
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- DEAES (version 2016)
- Certificat professionnel mention animateur d'activités et de vie quotidienne
- CAP accompagnant éducatif petite enfance
- MC aide à domicile
- BEPA service aux personnes
- CAPA service en milieu rural
- Titre ASMS
- CAP petite enfance
- Titre ADVF
- Titre ADVF CCS

Sont aussi admis de droit (sans sélection) :

Les lauréats de l'Institut de l'engagement

Les candidats ayant déjà acquis un bloc de formation du DEAES nouvelle version

Les candidats ayant déjà acquis un domaine de formation du DEAES ancienne version

Les candidats doivent s'engager dans le processus de sélection

- Dossier à compléter et à envoyer avant le **31 octobre 2024**.
À envoyer à l'adresse CEMÉA
501 rue Métairie de Saysset – CS 10033
34078 MONTPELLIER CX 3
- Etude du dossier : parcours de formation antérieure, aptitudes et motivations
- Un jury sélectionne les dossiers pour la phase d'admissibilité.

5. La commission d'admission.

06 Novembre 2024

6. Epreuve orale d'admission.

Les candidats dont le dossier a été retenu par le jury, passent l'épreuve orale d'admission.

Convocation envoyée par mail pour l'épreuve orale.

La convocation (à présenter le jour de l'épreuve ainsi qu'une pièce d'identité) précisera, la date, l'heure et le lieu de l'épreuve :

- BEZIERS : 20 et 22 novembre 2024
- NIMES : 22 novembre 2024
- MONTPELLIER : 20 novembre 2024
- PERPIGNAN : 20 novembre 2024
- PRADES : 22 novembre 2024

L'épreuve d'admission consiste en un entretien de 30 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur médico-social.

L'entretien est destiné à apprécier la motivation pour le métier visé et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale, la cohérence et le réalisme du projet professionnel, les aptitudes relationnelles et la qualité de l'expression orale.

Le jury est composé de formateurs, de personnes concourant aux formations des CEMEA et de professionnels ayant une qualification en travail social.

7. Résultats

Les candidats recevront par mail les résultats des sélections qu'ils soient admis, refusés ou sur liste d'attente.

Les résultats de l'admission en formation sont valables uniquement pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée.

Les demandes de report, dûment justifiées, doivent faire l'objet d'un courrier au CEMEA Occitanie.

Le début de formation est prévu pour :

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| • Perpignan : 16 décembre 2024 | Reprise le 06 janvier 2025 | 20 places (20 demandeurs d'emploi) |
| • Prades : 20 décembre 2024 | Reprise le 13 janvier 2025 | 15 places (15 demandeurs d'emploi) |
| • Béziers : 16 décembre 2024 | Reprise le 06 janvier 2025 | 40 places (28 demandeurs d'emploi) |
| • Montpellier : 16 décembre 2024 | Reprise le 06 janvier 2025 | 20 places (8 demandeurs d'emploi) |
| • Nîmes : 20 décembre 2023 | Reprise le 13 janvier 2025. | 20 places (8 demandeurs d'emploi) |

Candidats en situation de handicap :

Pour les candidats porteurs de handicap tel que défini à l'article L114 du CASF (Code de l'Action sociale et des Familles), un aménagement des épreuves d'examen doit être demandé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser au secrétariat de la formation au **04 67 50 46 00**.

Annulation – désistement

En cas de désistement, aucun remboursement des frais de dossier et frais de sélection ne sera effectué, sauf cas de force majeure caractérisée par son extériorité, son irrésistibilité et son imprévisibilité 50€ de frais de commissions pourront être remboursés.

Recours

Tant pour l'épreuve d'admissibilité que pour l'épreuve d'admission, les candidats non retenus peuvent demander à connaître leurs notes ainsi que les appréciations correspondantes. Ils devront faire une demande écrite dans un délai de 1 mois suivant la proclamation des résultats.

Les demandes de recours sont à formuler auprès de la Directrice de l'établissement de formation, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans les 48 h suivant la parution des résultats.

Le contenu de la formation.

Les personnes qui souhaitent se renseigner sur le contenu de la formation peuvent accéder à ces informations sur notre site www.cemea-occitanie.org dans la formation AES et l'onglet « Contenu de la formation ». On y retrouve :

- Les objectifs de la formation
- Le programme de la formation
- Les débouchés
- Les méthodes mobilisées
- La durée de la formation
- Les modalités d'évaluation

8. Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3 RNCP36004

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30-08-2021	Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
30-08-2021	Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social NOR : SSAA2123278A

Date d'effet de la certification	01-09-2021
Date d'échéance de l'enregistrement	01-09-2026